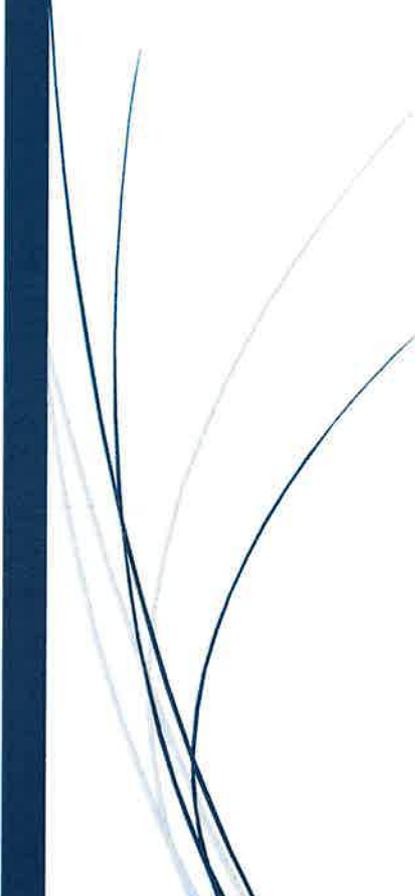




REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE BUXIERES D'AILLAC

Séance du 31 mars 2023

PROCES VERBAL N° 2023-002





COMMUNE DE BUXIERES D'AILLAC

SEANCE DU 31 mars 2023

PROCES VERBAL N° 2023-002

~~SECRET~~

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sur convocation, qui leur a été adressée le 23 mars 2023 conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Didier GUENIN, Maire.

Etaient présents :

Nom - Prénom	Participation	Pouvoir
CHERAMY Béatrice	Présente	
CLOUD Anita	Présente	
FLEURET Sylvie	Présente	
GOURIER Bernard	Présent	
GUENIN Didier	Présent	
MARATHON Jean-Paul	Présent	
MATHEY Fabrice	Présent	
RETAUD Eric	Présent	
SAGET Gérard	Absent	
SOURFLAIS Albert	Présent	
TEILLOU Angélique	Présente	

Nombre de conseillers en exercice :	11
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de pouvoir(s) :	00
Nombre de votants :	10

Quorum : Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. La séance peut donc se tenir normalement. La séance est ouverte à vingt heures par Monsieur Didier GUENIN, Maire

Monsieur Fabrice MATHEY est élu secrétaire de Séance

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal en date du 27 janvier 2023
- 2- Approbation du compte de gestion 2022 – Budget principal
- 3- Vote du compte administratif 2022 – Budget Principal
- 4- Vote des taxes directes locales 2023
- 5- Affectation des résultats 2022 – Budget principal
- 6- Vote du budget 2023 – Budget principal
- 7- Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Assainissement
- 8- Vote du compte administratif 2022 – Budget Assainissement
- 9- Affectation des résultats 2022 – Budget Assainissement
- 10- Vote du budget 2023 – Budget Assainissement
- 11- Redevance Orange 2023
- 12- Demande de subvention FAR 2024 (jeux de plein air)
- 13- Demande de subvention Produits des amendes de police (panneaux de signalisation)
- 14- Distributeur à pizzas
- 15- Demandes de subventions d'intérêt général ou public 2023
- 16- Questions et informations diverses

1) **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2023 :**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à faire connaître leurs observations éventuelles sur le procès-verbal de la réunion en date du 27 janvier 2023.
Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité des votants.

2) **Approbation du compte de gestion 2022 – Budget principal** (Délibération n° 2023-005)

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par Monsieur le Receveur Municipal concernant le budget principal.

Le compte de gestion 2022 fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice	(Excédent)	66 236,37
Résultat n-1 (cpte 002)	(Excédent)	356 443,30
Résultat de clôture section de fonctionnement	(EXCEDENT)	422 679,67

INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice	(Excédent)	148 870,31
Résultat n-1 (cpte 001)	(Déficit)	-69 348,32
Résultat de clôture de la section d'investissement	(EXCEDENT)	79 521,99

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les résultats du compte de gestion 2022 du budget principal, comme définis ci-dessus.

3) Vote du compte administratif 2022 – Budget principal (Délibération n° 2023-006B)

La Présidence est donnée à Monsieur Jean Paul Marathon, 1er adjoint, pour la présentation du compte administratif 2022, dressé par Monsieur Didier Guéin, Maire.

Il est fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture du compte administratif 2022 qui se décompose comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultats de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
INVESTISSEMENT	- 69 348,32		148 870,31		79 521,99
FONCTIONNEMENT	433 495,18	77 051,88	66 236,37		422 679,67
TOTAL	364 146,86	77 051,88	215 106,68		502 201,66

Les écritures du compte administratif sont conformes aux écritures du compte de gestion

Le Maire ne prend pas part au vote, le nombre de votants est donc porté à 9

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif à 9 voix pour, 0 contre.

4) Vote des taxes directes locales 2023 (Délibération n° 2023-007)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2022-017 du 1^{er} avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière bâti (TFB).....	31.80 %
Taxe foncière non bâti (TFNB).....	28.67 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).....	17.36 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière bâtie (TFB)	145 100	31,80 %	46 142 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	62 300	28,67 %	17 861 €
Taxe habitation (TH)	34 571	18,89 %	6 530 €
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	5 500	17,36 %	955 €
TOTAL			71 488 €

5) **Affectation des résultats 2022 – Budget principal (Délibération n° 2023-008)**

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, et en particulier, celles relatives à l'affectation des résultats,

Vu les résultats figurant au compte administratif 2022 du budget communal, voté le 31 mars 2023 :

FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice	(Excédent)	66 236,37
Résultat n-1 (cpte 002)	(Excédent)	356 443,30
Résultat de clôture section de fonctionnement à affecter (EXCEDENT)		422 679,67

Considérant qu'il y a un besoin de financement en section d'investissement défini comme suit :

INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice	(Excédent)	148 870,31
Résultat n-1 (cpte 001)	(Déficit)	-69 348,32
Résultat de clôture de la section d'investissement (EXCEDENT)		79 521,99
<u>RESTES A REALISER :</u>		
Dépenses engagées non mandatées		106 200,00
Recettes restant à recevoir		20 690,00
Solde des restes à réaliser		- 85 510,00
Besoin de financement de la section investissement		-5 988,01

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents **d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement** du budget communal comme suit :

Cpte 1068	Couverture du besoin de financement de la section investissement	5 988,01
Cpte 002	Report excédentaire en section de fonctionnement	416 691,66

Le résultat de la section d'investissement sera reporté comme suit :

Cpte 001	Report excédentaire en section d'investissement	79 521,99
-----------------	--	------------------

6) **Vote du budget 2023 – Budget Principal (Délibération n° 2023-009)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de budget unique 2023 (nomenclature M57) du BUDGET PRINCIPAL qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Dépenses et recettes d'investissement 254 500,00 €
- Dépenses et recettes de fonctionnement 767 375,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de voter le budget Principal 2023, comme défini ci-dessus.

Par ailleurs, il est rappelé que par délibération n° 2022-042 en date du 24 juin 2022 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ainsi, Le Conseil Municipal précise que Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour le budget principal 2023 comme suit :

Section	Dépenses réelles 2023	Crédits relatifs aux dépenses de personnel	Base de calcul à la fongibilité des crédits	Taux	Montant fongibilité
Fonctionnement	658 530,71	107 800,00	550 730,71	7,5 %	41 304,80
Investissement	254 500,00		254 500,00	7,5 %	19 087,50

7) **Approbation du compte de gestion 2022 – Budget assainissement (Délibération n° 2023-010)**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par Monsieur le Receveur Municipal concernant le budget annexe assainissement.

Le compte de gestion 2022 fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice	(Excédent)	5 923,18
Résultat n-1 (cpte 002)	(Excédent)	7 248,24
Résultat de clôture section d'exploitation	(EXCEDENT)	13 171,42

INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice	(Excédent)	5 989,15
Résultat n-1 (cpte 001)	(Excédent)	77 942,47
Résultat de clôture de la section d'investissement	(EXCEDENT)	83 931,62

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les résultats du compte de gestion 2022 du budget annexe assainissement, comme définis ci-dessus.

8) **Vote du compte administratif 2022 – Budget assainissement**
(Délibération n° 2023-011)

La Présidence est donnée à Monsieur Jean Paul Marathon, 1er adjoint, pour la présentation du compte administratif 2022 (Budget Annexe Assainissement), dressé par Monsieur Didier Guénin, Maire.

Il est fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture du compte administratif 2022 qui se décompose comme suit :

	Résultat de clôture De l'exercice 2021	Par affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	77 942,47		5 989,15	83 931,62
FONCTIONNEMENT	7 248,24		5 923,18	13 171,42
TOTAL	85 190,71		11 912,33	97 103,04

9) **Affectation des résultats 2022 – Budget Assainissement** (Délibération n° 2023-012)

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49, et en particulier, celles relatives à l'affectation des résultats,

Vu les résultats figurant au compte administratif 2022 du budget annexe assainissement, voté le 31 mars 2023 :

FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice	(Excédent)	5 923,18
Résultat n-1 (cpte 002)	(Excédent)	7 248,24
Résultat de clôture section d'exploitation à affecter	(EXCEDENT)	13 171,42

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement en section d'investissement :

INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice	(Excédent)	5 989,15
Résultat n-1 (cpte 001)	(Excédent)	77 942,47
Résultat de clôture de la section d'investissement	(EXCEDENT)	83 931,62
RESTES A REALISER :		
Dépenses engagées non mandatées		0,00
Recettes restant à recevoir		0,00
Solde des restes à réaliser		0,00
Besoin de financement de la section investissement		0,00

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents **d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation** du budget annexe assainissement comme suit :

Cpte 1068	Couverture du besoin de financement de la section investissement	0,00
Cpte 002	Report excédentaire en section d'exploitation	13 171,42

Le résultat de la section d'investissement sera reporté comme suit :

Cpte 001	Report excédentaire en section d'investissement	83 931,62
-----------------	--	------------------

10) Vote du budget 2023 – Budget Assainissement (Délibération n° 2023-013)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de budget unique 2023 du Budget Annexe ASSAINISSEMENT qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Dépenses et recettes d'investissement	108 415,82 €
- Dépenses et recettes de fonctionnement	57 894,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de voter le budget Annexe Assainissement 2023, comme défini ci-dessus.

11) Redevance Orange 2023 (Délibération n° 2023-014)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005, définit en son article 20-53, les modalités tarifaires concernant les installations d'infrastructure des télécommunications existantes sur le domaine public routier, comme suit :

- Taux du kilomètre aérien	62,60 €
- Taux du kilomètre en sous-sol	46,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer la redevance annuelle 2023 de Orange de la manière suivante :

- Aérien : 15,356 km X 62,60 €	961,29 €
- Sous-sol : 0,225 km X 46,95 €	10,56 €
- TOTAL	971,85 €

12) Demande de subvention FAR 2024 (jeux de plein air) (Délibération n° 2023-015)

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'une station Cross'fit permettant la pratique de fitness en plein air.

Le montant total de ce projet se décompose comme suit :

Travaux	Fournisseur	Montant HT
Acquisition station cross'fit	SODIFREX-86310 LA BUSSIÈRE	8 635,00 €
Terrassement	BARRAUD-GALLIEN-36230 NEUVY-SAINT-SEPULCHRE	4 528,64 €
TOTAL		13 163,64 €

Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département au titre FAR EQUIPEMENT 2024 pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 80 %, soit 10 530,91 €.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Station cross'fit	8 635,00	Département (FAR EQUIPEMENT 2024)	80%	10 530,91 €
Terrassement	4 528,64	Autofinancement	20%	2 632,73 €
TOTAL	13 163,64	TOTAL	100%	13 163,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De procéder à l'installation d'une station Cross'fit
- De retenir le devis de l'entreprise SODIFREX ainsi que celui de l'entreprise BARRAUD GALLIEN
- De solliciter le Département pour l'octroi d'une subvention au titre du FAR EQUIPEMENT 2024, à hauteur de 80 %, soit 10 530,91 €
- D'approuver le plan de financement comme défini ci-dessus.
- De solliciter une dérogation pour débiter les travaux avant octroi de la subvention

**13) Demande de subvention Produits des amendes de police (panneaux de signalisation)
(Délibération n° 2023-016)**

Monsieur le Maire fait part que pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de procéder à la mise en place de panneaux de signalisation suivants :

- Panneaux 50 km/h au lieu-dit « l'oche au loup ».
- Panneaux indiquant la présence d'enfants au lieu-dit « La Preugne des Bordes » et « route de la croix »

Par ailleurs, il est nécessaire de créer :

- une place de stationnement pour la borne de recharge de voitures électriques avec mise en place de la signalisation.
- Une place de stationnement pour l'aire de covoiturage avec mise en place de la signalisation

Des devis ont été établis pour un montant total de 1056 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département pour l'octroi d'une subvention relative à la dotation du produit des amendes de police à hauteur de 30 %, soit 317 €.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Acquisition de panneaux de signalisation pour la sécurité des usagers (limitation vitesse + sécurité enfants)				
Création places de stationnement (borne de recharge de voiture électrique + covoiturage)		Produit des amendes de police	30%	317
		Autofinancement	70%	739
TOTAL	1056	TOTAL	100%	1 056

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De procéder à :
 - Mise en place de panneaux de signalisation indiquant la réduction de la vitesse à 50 km/h au lieu-dit « l'oeche au loup »
 - Mise en place de panneaux de signalisation indiquant la présence d'enfants au lieu-dit « La Preugne des Bordes » et « route de la croix »
 - La création de places de stationnement (Recharge des véhicules électriques + covoiturage) et à la mise en place de la signalisation afférente à ces places de stationnement
- De retenir l'ensemble des devis ci-dessus,
- De solliciter le Département pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, à hauteur de 30 %, soit 317 €
- D'approuver le plan de financement comme défini ci-dessus.

14) Distributeur à pizzas (Délibération n° 2023-017)

Monsieur le Maire rappelle que la société Just Queen – 620 rue Georges Clémenceau – 36130 DEOLS (société faisant partie du groupe API TECH) a fait la demande d'implantation d'un distributeur à pizzas sur le territoire communal.

La surface nécessaire à l'implantation de ce distributeur est de 4,99 m². Il est proposé d'implanter ce matériel sur la parcelle communale cadastrée A 178 (à proximité de la mairie et en bordure de la RD 990).

La société Just Queen prend à sa charge les frais de raccordement et versera à la collectivité un loyer annuel à hauteur de 166,66 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'implantation du distributeur à pizzas sur la parcelle A 178
- Précise que les modalités d'occupation du domaine public seront définies par un bail d'une durée de deux ans reconductibles par tacite reconduction pour un année
- Dit que la présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel s'élevant à la somme de 166,66 € TTC au prorata temporis

15) Demandes de subventions d'intérêt général ou public 2023 (Délibération n° 2023-018)

Monsieur le Maire fait part des courriers des associations d'intérêt général ou public, ci-après, qui sollicitent de la part de la commune une subvention pour l'année 2023 :

- Familles Rurales
- Fonds de solidarité Logement
- Fonds d'aide aux jeunes en difficulté
- Secours catholique
- France Victimes 36 (Adavim)
- ADATI (Amicale des administratifs territoriaux de l'Indre)
- AAPPMA « La gaule du lys » - 36230 Lys-St-Georges
- AOP Valençay

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,
De verser une subvention à :

➤ Familles Rurales	300,00 €
➤ Fonds de solidarité Logement.....	174,30 €
➤ Fonds d'aide aux jeunes en difficulté	7,00 €
➤ Secours catholique	0,00 €
➤ France Victimes 36	0,00 €
➤ ADATI	0,00 €
➤ AAPPMA « La gaule du lys »	0,00 €
➤ AOP Valençay	0,00 €

Les crédits sont inscrits au budget 2023

16) Questions et informations diverses

16.1 – Projet de création d'un PNR (Parc Naturel Régional) Sud Berry : Monsieur le Maire fait part de l'état d'avancement du projet de création du parc naturel Régional Sud Berry ; Projet partagé entre les Pays de la Châtre et Berry St-Amandois.

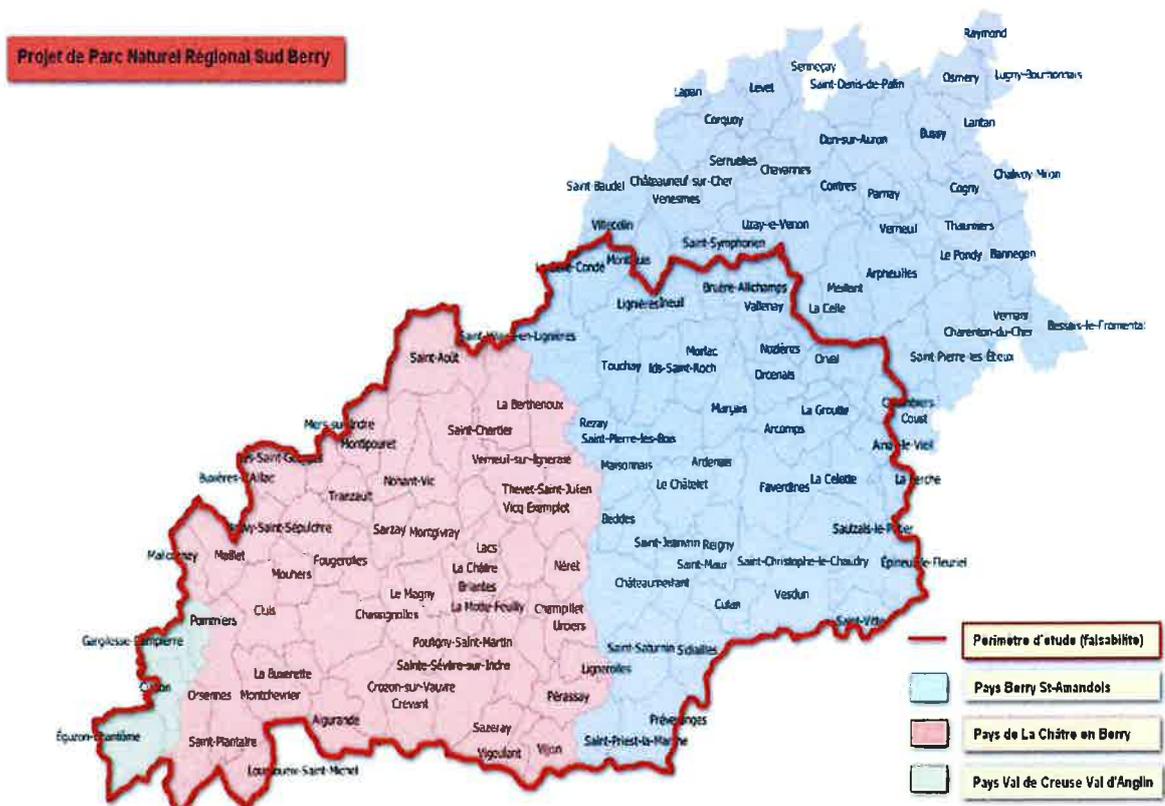
Les missions d'un PNR :

1. Protéger les paysages, le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
2. De contribuer à l'aménagement du territoire
3. De contribuer au développement économique, social et culturel et à la qualité de la vie
4. De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
5. De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche

Un premier dossier d'opportunité a été déposé en juin 2020 par le Conseil régional Centre-Val de Loire, compétent pour la création, auprès du Préfet de région sur la base d'un périmètre de projet à 133 communes.

Un premier avis d'opportunité a été rendu favorable le 23 décembre 2020 avec réserves par le Préfet, confirmant que le territoire du Sud Berry dispose du potentiel nécessaire pour répondre aux critères de labélisation. Toutefois le périmètre a été jugé trop important et pas assez cohérent sur le plan des paysages.

Ainsi, il a été proposé un ajustement du périmètre à 102 communes (55 communes de l'Indre, 47 communes du Cher) ; La DREAL a émis avis technique favorable à cette nouvelle proposition le 17 mars dernier.



Un nouveau dossier sera donc adressé au Préfet de Région avant le 31 décembre 2023 pour lever les réserves émises dans l'avis d'opportunité.

16.2 – Gare d'Argenton-Sur-Creuse : Monsieur le Maire informe que la Gare d'Argenton-Sur-Creuse a obtenu les quatre allers-retours en inter cités quotidiens, dont 1 pour Toulouse. Cependant la mobilisation continue pour pouvoir arriver à Paris avant 8 h 30, et demander à l'Etat les engagements financiers nécessaires pour entreprendre les travaux de modernisation et commander des rames supplémentaires afin que soient rétablis sur cette ligne structurante à l'issue des travaux, 14 allers-retours dont 5 pour les gares dites intermédiaires. Par ailleurs, il est nécessaire d'améliorer la desserte des TER qui à ce jour est insuffisante (Aucun train pour revenir de Limoges après 18 h 20 et aucun train pour Châteauroux vers 8 h 00).

16.3 – Travaux voirie communale : Monsieur le Maire informe que les travaux d'entretien et de réparation de la chaussée et des accessoires des chaussées (accotements, trottoirs, parking, talus, ponts, ...) constituent des dépenses de fonctionnement pour lesquelles il n'est pas possible de solliciter une subvention.

Les travaux pour lesquels la collectivité peut solliciter une subvention, sont ceux pouvant être immobilisés et qui ont pour effet de permettre une amélioration dus service rendu à l'utilisateur (élargissement, rectification de tracé, aménagement de carrefours, amélioration de la résistance mécanique...)

16.4 – Site internet : L'Association de Maires Ruraux de France met, à disposition de ses communes adhérentes, un outil de gestion de site Internet « CAMPAGNOL » auquel la collectivité a adhéré ; La commune reste seule maître d'œuvre. Le tarif est de 220€ TTC/an pour un site complet. Le site internet de la commune de Buxières d'Aillac est donc actuellement en cours de restructuration.

Année	2023
Commune de	BUXIERES D'AILLAC
Séance du	31.03.2023
P.V Publié le	12.06.2023

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

N° ordre	N° Délibération	SUJET	AVIS
1		Approbation du procès verbal du 27 janvier 2023	Approuvé
2	2023-005	Approbation du compte de gestion 2022 - Budget principal	Approuvé
3	2023-006	Vote du compte administratif 2022 - Budget principal	Approuvé
4	2023-007	Vote des 4 taxes directes locales 2023	Approuvé
5	2023-008	Affectation des résultats 2022 - Budget principal	Approuvé
6	2023-009	Vote du budget principal 2023	Approuvé
7	2023-010	Approbation du compte de gestion 2022 - Budget assainissement	Approuvé
8	2023-011	Vote du compte administratif 2022 - Budget assainissement	Approuvé
9	2023-012	Affectation des résultats 2022 - Budget assainissement	Approuvé
10	2023-013	Vote du budget annexe assainissement 2023	Approuvé
11	2023-014	Vote de la redevance orange 2023	Approuvé
12	2023-015	Demande de subvention FAR 2024 - Jeux de plein air	Approuvé
13	2023-016	Acquisition de panneaux - demande de subvention au titre du produit des amendes de police	Approuvé
14	2023-017	Installation d'un distributeur à pizzas	Approuvé
15	2023-018	Demandes de subventions d'intérêt général ou public 2023	Approuvé

Le secrétaire de séance,
Fabrice MATHEY



Le Maire,
Didier GIENIN

